

505LM55/90

320

(1941)

A

Modification de la signalisation sur diverses
lignes à voie unique de la Région Sud-Est.-

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	C.A. 30. 7.41	11	V
	31. 7.41		

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, 31 juillet 1941

Région
du Sud-Est

COPIE

Modification
de la
signalisation
sur
certaines lignes
à voie unique

Monsieur le Ministre,

D 3421/55
Ve 000 240-20
5

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à la modification de la signalisation sur certaines lignes à voie unique de la Région du Sud-Est.

Ce projet figure parmi les travaux du Plan Quinquennal (Chapitre D - Améliorations de circulation) que vous avez bien voulu prendre en considération le 24 octobre 1940, et la dotation correspondante est inscrite au budget de l'er Etablissement de l'exercice 1941.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

30 juillet 1941

820

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 30 juillet 1941

QUESTION V - Modification de la signalisation sur diverses
lignes à voie unique de la Région Sud-Est

P.V. (p.5)

M. LE PRESIDENT précise qu'il s'agit de remédier à une situation particulière à diverses lignes de la Région Sud-Est, dans le cadre des mesures prises en vue de l'unification progressive de la signalisation et de la réglementation des gares à voie unique.

La dépense totale s'élèverait à 23 M. Elle rentre dans les crédits inscrits à cet effet au Programme Quinquennal.

Le Conseil approuve le projet.

Steno (p. 11)

M. LE PRESIDENT.- Le programme quinquennal prévoit une dotation de 23 M. en vue de l'unification progressive de la signalisation et de la réglementation des gares à voie unique.

Le présent projet concerne, en première urgence, la région Sud-Est : il permettra la suppression du contrôle des agents des trains sur les opérations de sécurité effectuées dans les gares.

Il n'y a pas d'observations ?

Le projet est adopté.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

societe nationale des chemins de fer français

Conseil d'Administration

Séance du 30 juillet 1941

V - Projets

- Modification de la signalisation sur diverses lignes à voie unique de la Région Sud-Est

Pres

adopté

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CABINET DU PRÉSIDENT

Programme quinquennal.

Région Sud Est

Introduction de l'annuaire sur les lignes à voie unique.

Credit d'engagement 25 M

Credit de paiement 1941 5 M

Le projet atteint ici le total du credit d'engagement soit 25 M.

Ce projet vient s'ajouter au projet ci-joint d'un montant de 7 M 7 au titre du plan spécial d'équipement, et qui concerne les mêmes lignes. ^(sur deux lignes) Le projet de 7 M 7 a été adressé au Ministère le 15 juillet.

Le projet du 15 juillet concerne les appareils de la voie

Le projet d'aujourd'hui concerne les appareils de signalisation

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

le 23 JUIL 1941 194

N O T E

pour M.M. les Membres du CONSEIL d'ADMINISTRATION

au sujet de la

Modification de la signalisation
sur certaines lignes à voie unique
de la Région du SUD-EST.

En vue de l'unification progressive de la signalisation et de la réglementation des gares à voie unique (autres que celles où tous les trains s'arrêtent à toutes les gares et qui sont, en général, sous le régime de la signalisation simplifiée) la S.N.C.F. a inscrit au Plan Quinquennal une dotation, de
23 ..

Les travaux envisagés concernent, en première urgence, les lignes à voie unique de la Région du SUD-EST où l'application d'un règlement unifié est incompatible avec la signalisation actuelle et où l'établissement d'une voie directe à la traversée des gares de croisement permettant aux trains de franchir ces gares sans ralentissement, vient de faire l'objet d'un projet de 7,7 M qui a été présenté, au titre du programme spécial d'équipement, à l'approbation ministérielle le 15 juillet 1941.

Les dispositions adoptées qui ont reçu l'adhésion de M. le Directeur du Contrôle Technique à qui le principe en avait été soumis, consistent à permettre l'abandon du contrôle des agents des trains sur les opérations de sécurité effectuées dans les gares (croisements, garages, etc) en donnant aux chefs de gare la possibilité de faire ralentir ou arrêter les trains à l'aide de sémaphores et de signaux à main précédés, dans chaque sens de circulation, de signaux d'avertissement implantés à la distance réglementaire des aiguilles de dédoublement (voir schéma ci-joint).

Le présent projet concerne les lignes ci-après :

- X - ARVANT à ALES (Ligne de SAINT-GERMAIN-des-FOSSES à NIMES),
- X - GRENOBLE à VEYNES (ligne de LYON à GRENOBLE et
- X - VEYNES à MARSEILLE (à MARSEILLE),
- X - BELLEGARDE à ANNECASSE (ligne de BELLEGARDE au BOUVERET),
- X - LIVRON à BRIANCON,
- X - SAINT-PIERRE d'ALBIGNY à BOURG-SAINT-MURICE,
- X - SAINT-ANDRE-le-GAZ à CHAMBERY,
- AIX-les-BAINS à ANNECASSE,
- LA ROCHE-sur-FORON à SAINT-GERVASIS-les-BAINS,

et comporte, sur chacune d'elles, 1

- l'installation de signaux d'avertissement et, pour certaines gares importantes, de sémaphores;
- la commande à distance des aiguilles et des verrous mécaniques dans les gares où elle est jugée nécessaire;
- l'installation du contrôle impératif et de dispositifs

de calage à certaines aiguilles.

Les dispositions envisagées permettront d'améliorer très sensiblement les conditions de marche des trains directs de voyageurs et de marchandises.

Les dépenses à engager pour l'exécution de ce projet qui figure au Plan Quinquennal sont évaluées en principal à 23 M.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1941 sont de 5 M.

Il est demandé à M.M. les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

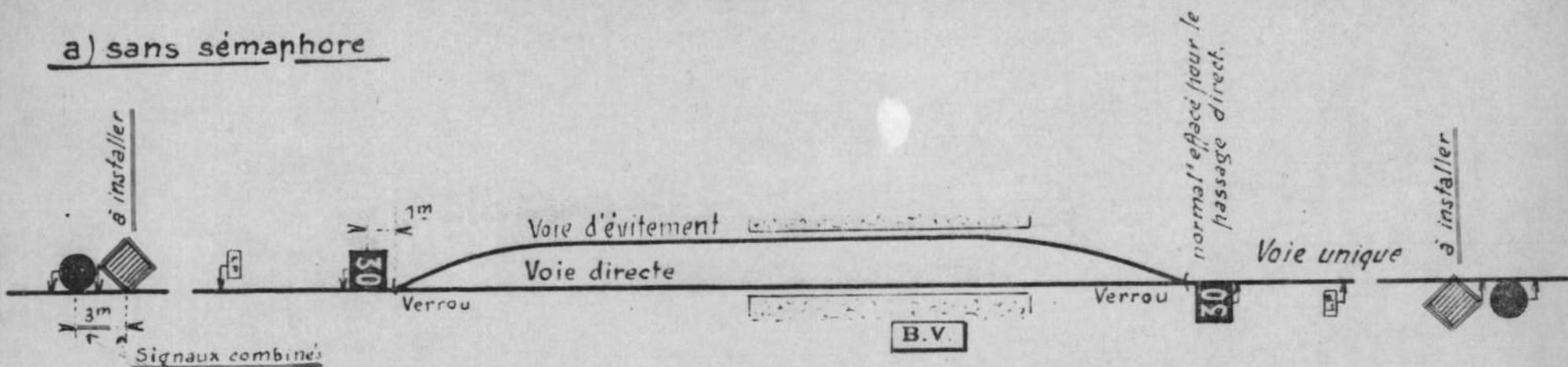
Le Directeur
Service Central
des Installations Fixes,

Adoube

Region du Sud-Est

Modification de la signalisation sur certaines lignes à voie unique

a) sans sémaphore



b) avec sémaphore double

